

Le 4 décembre 2007

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Par courriel et messenger

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

OBJET : Dépôt – Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision
 D-2005-178
 Plan d'approvisionnement 2005-2014 du Distributeur
 Notre dossier : R000187 YF

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la décision D-2005-178, vous trouverez ci-jointe la documentation suivante, à savoir :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart type pour le Distributeur.
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie pour les approvisionnements provenant d'Hydro-Québec Production.
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan d'Hydro-Québec Production (**confidentiel**).
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur (**confidentiel**).
- Annexe E : Respect du critère de fiabilité en puissance : conciliation des données (**confidentiel**).

Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production d'Hydro-Québec Production.

À titre de rappel, la décision D-2005-178 (p. 18) a maintenu la confidentialité des annexes C, D et E ci-jointes. De là, le Distributeur demande à la Régie, dans le cadre de son suivi administratif, de maintenir la confidentialité des annexes C, D et E et ce, jusqu'au 31 janvier 2008, le tout en conformité avec la décision susdite.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Yves Fréchette

nm

p.j. Annexe A
Annexe B
Annexe C (confidentiel)
Annexe D (confidentiel)
Annexe E (confidentiel)
Annexe F

ANNEXE A

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN ÉNERGIE DU DISTRIBUTEUR

ANNEXE A

Respect du critère de fiabilité en énergie du distributeur (1 écart-type au-delà du scénario moyen) (en TWh)

	Année 2008
Besoins visés par le plan	183,8
+ Impact de l'aléa global sur les besoins (1 écart-type)	3,4
Besoins d'un scénario de demande plus élevée	187,2
- Volume d'électricité patrimoniale (incluant les pertes)	178,9
= Approvisionnements additionnels requis au-delà du volume d'électricité patrimoniale	8,3
Moins : approvisionnements existants ou en cours d'acquisition	10,6
- TransCanada Energy ⁽¹⁾	4,3
- Hydro-Québec - Base	3,1
- Hydro-Québec - Cyclable	2,2
- Contrats de biomasse	0,3
- Contrats signés - Éolien I (990 MW)	0,7
= Dépendance envers les marchés de court terme	-2,3

(1) : en tenant compte d'un arrêt de production de la centrale de TransCanada Energy en 2008, la dépendance envers les marchés de court terme sera de 2 TWh.
Les approvisionnements additionnels requis seront comblés, alors au besoin, selon l'évolution de la demande.

ANNEXE B

**RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ
EN ÉNERGIE
POUR LES APPROVISIONNEMENTS PROVENANT
D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION**

Hydro-Québec Production – État des réserves et de la fiabilité énergétique

Critère de gestion – 2 ans à 2% de probabilité (-64 TWh) – Cycle des années 2008-09

A- Stock énergétique au 1^{er} janvier 2008 (prévu) : 117,8 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1^{er} mai 2010 à hydraullicité normale en 2008/2009 : 68,3 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraullicité à 2% de probabilité de janvier 08 à décembre 09 : -64,0 TWh
- moyens requis : 64 TWh

D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 64 TWh avant le 1^{er} mai 2009

2008 (>1^{er} mai) – 2009 – 2010 (<1^{er} mai)
(TWh)

→ Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh)	58,3
→ Production disponible non engagée (marge de manœuvre)	28,0 (11+12+5)
→ Exploitation de la Centrale de Tracy (note 1)	non requise
→ Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant)	non requises
→ Total – moyens identifiés (note 2)	86,3 TWh

Note 1 : La production de la centrale de Tracy reste limitée à la période de pointe hivernale sur l'horizon de ce scénario.

Note 2 : Les moyens identifiés (86,3 TWh) excèdent les besoins spécifiques du scénario de faible hydraullicité à 2% de probabilité sur 2 années consécutives (64 TWh).

Novembre 2007

Hydro-Québec Production – État des réserves et de la fiabilité énergétique

Critère de gestion – 4 ans à 2% de probabilité (-98 TWh) – Cycle des années 2008-11

A- Stock énergétique au 1^{er} janvier 2008 (prévu) : 117,8 TWh

B- Stock énergétique prévu au 1^{er} mai 2012 à hydraullicité normale de 2008 à 2011 : 71,3 TWh

C- Application du critère de gestion :

- cycle de faible hydraullicité à 2% de probabilité de janvier 08 à décembre 11 : -98,0 TWh
- moyens requis : 98 TWh

D- Moyens identifiés pour couvrir le scénario de déficit de 98 TWh avant le 1^{er} mai 2012

2008 (>1^{er} mai) – 2012 (<1^{er} mai)
(TWh)

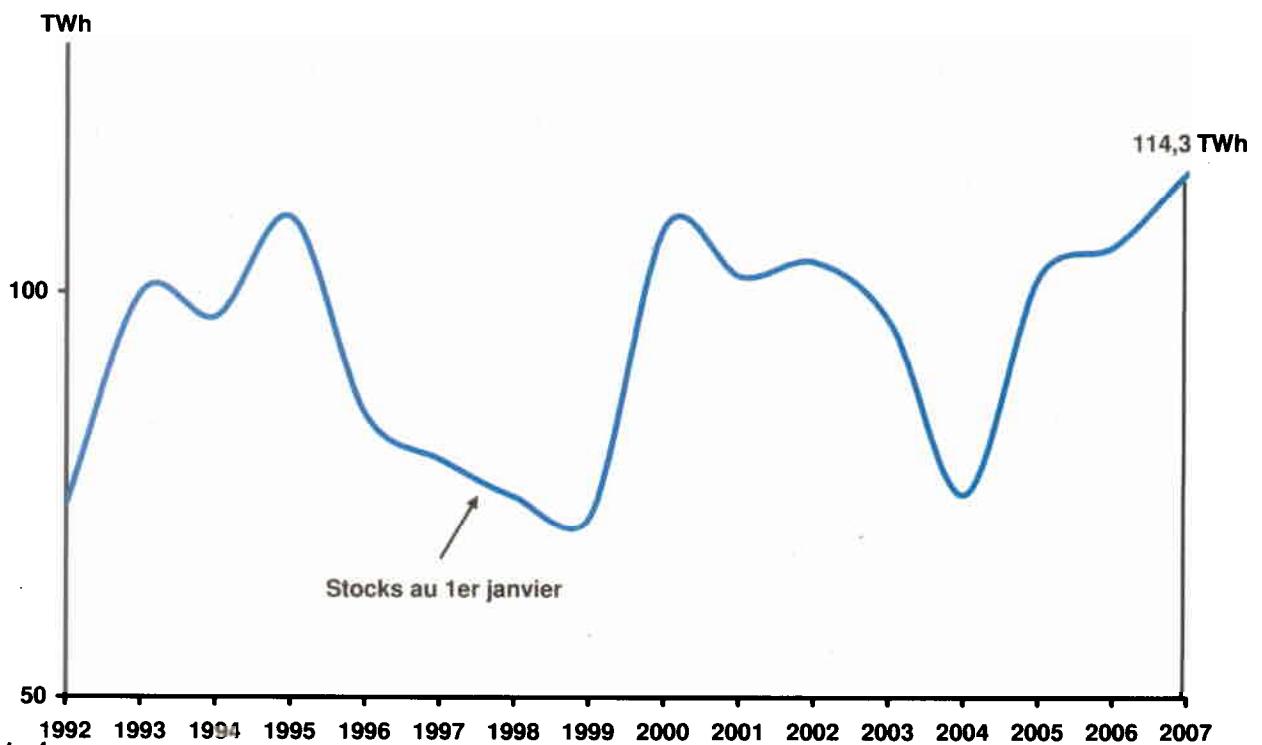
→ Réduction du stock énergétique (jusqu'au minimum opérationnel absolu de 10 TWh)	61,3
→ Production disponible non engagée (marge de manœuvre)	58,2 (11+12+15+15+5)
→ Exploitation de la Centrale de Tracy (note 1)	non requise
→ Importations (en sus de HQ-D, le cas échéant)	non requises
→ Total – moyens identifiés (note 2)	119,5 TWh

Note 1 : La production de la centrale de Tracy reste limitée à la période de pointe hivernale sur l'horizon de ce scénario.

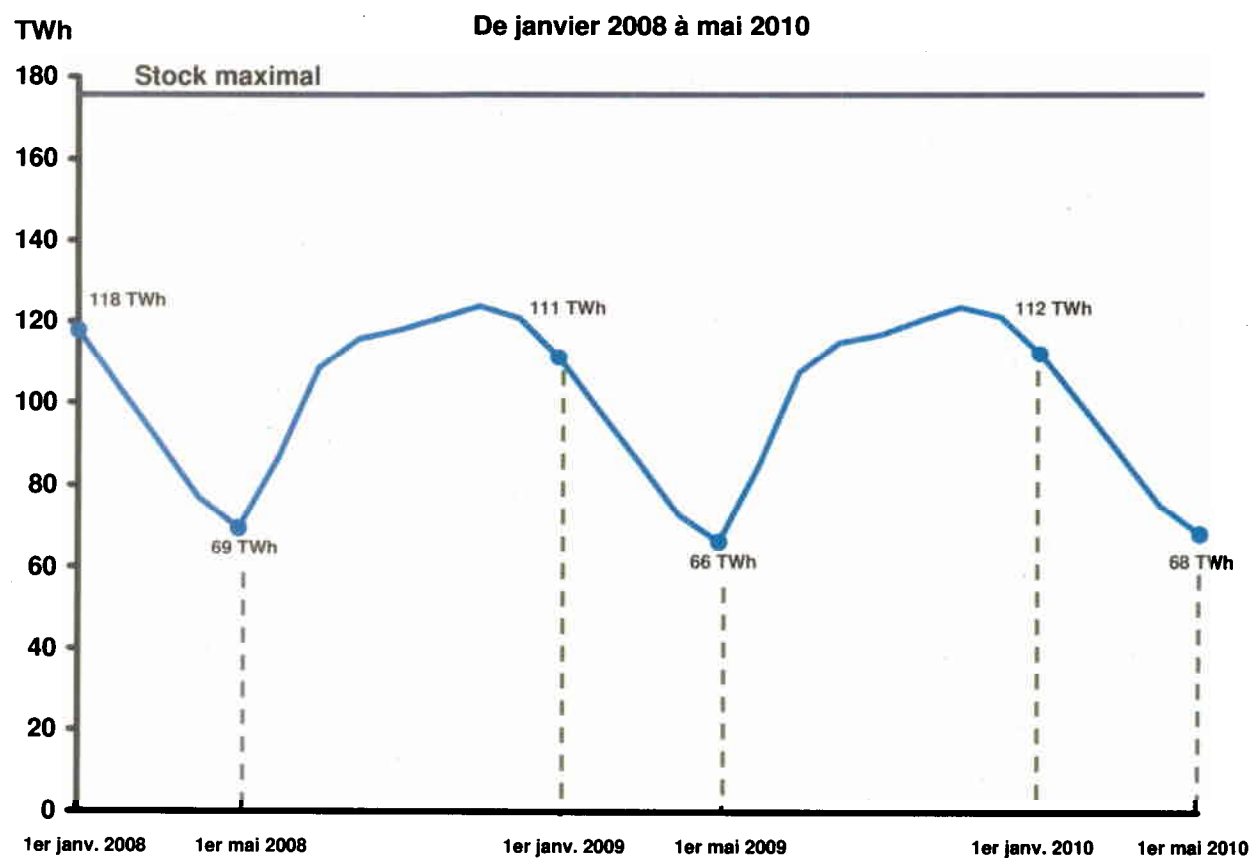
Note 2 : Les moyens identifiés (119,5 TWh) excèdent les besoins spécifiques du scénario de faible hydraullicité à 2% de probabilité sur 4 années consécutives (-98 TWh).

Novembre 2007

Stocks énergétiques Historique 1992 - 2007

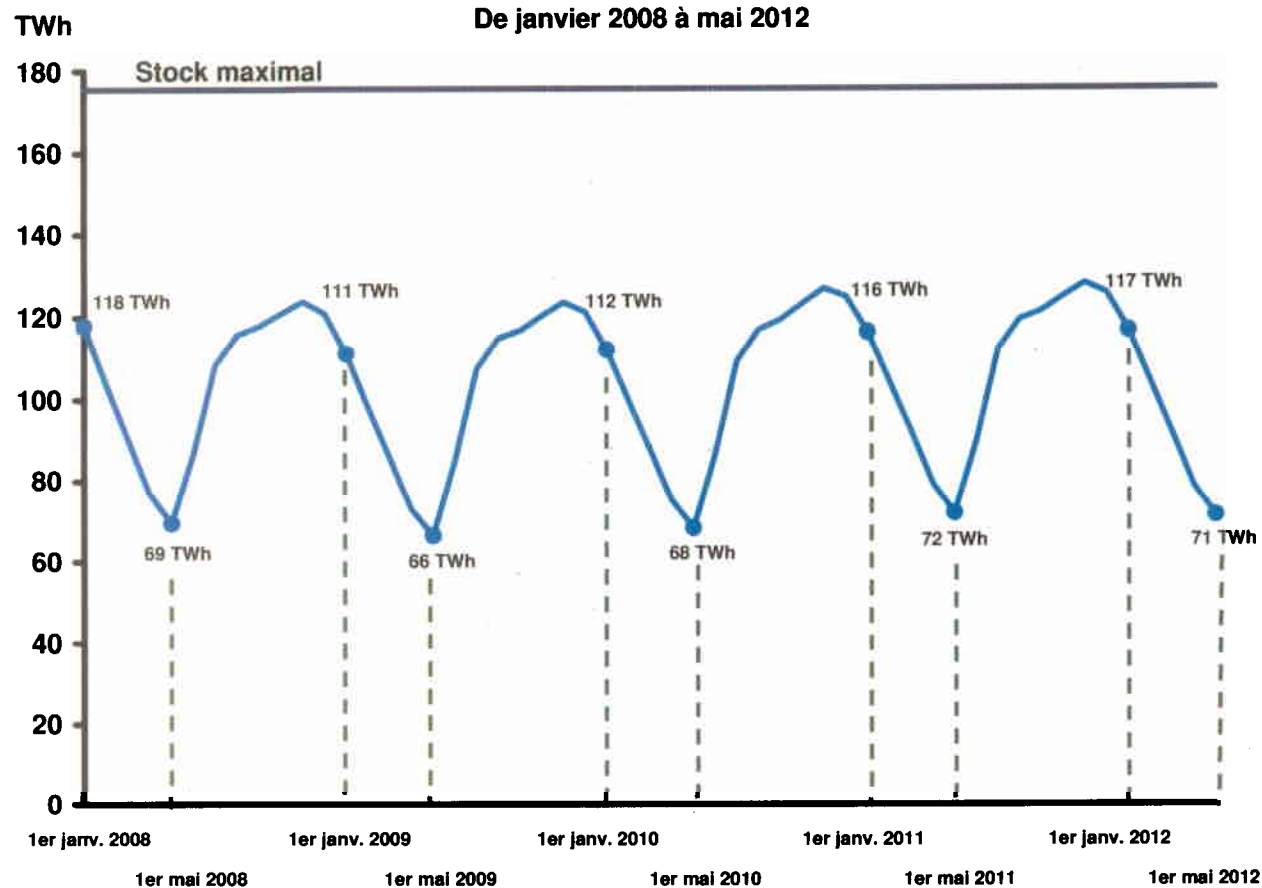


ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE



ÉVOLUTION DU STOCK ÉNERGÉTIQUE

De janvier 2008 à mai 2012



ANNEXE F

LETTRE D'ATTESTATION DE LA FIABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE PRODUCTION D'HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION

Le 29 novembre 2007

Thierry Vandal
Président-directeur général

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Monsieur Jean-Paul Théorêt
Président
Régie de l'énergie
800, place Victoria - Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi de la décision D-2005-178

Attestation de fiabilité énergétique du parc de production

Monsieur le Président,

Dans sa décision D-2005-178 du 5 octobre 2005 relative au *Plan d'approvisionnement 2005-2014 d'Hydro-Québec*, la Régie de l'énergie fait référence au critère de fiabilité en énergie applicable au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production, à savoir le maintien d'une réserve énergétique suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La Régie a demandé à Hydro-Québec Distribution de vérifier le respect de ce critère auprès de son fournisseur, de déposer et de rendre publique, en mai, août et novembre de chaque année, la démonstration de ce respect.

Ayant eu une présentation de la situation des stocks énergétiques, je suis satisfait quant au respect des critères de fiabilité en énergie applicables au volume d'électricité fourni par Hydro-Québec Production et que cette dernière dispose du stock énergétique suffisant pour livrer à Hydro-Québec Distribution le volume d'électricité engagé pour la période 2008-2009.

Les critères de fiabilité en énergie applicables au volume d'électricité concerné sont respectés, sans l'utilisation d'importations et sans recourir à une exploitation accrue de la centrale de Tracy, laquelle sera limitée aux périodes de pointe hivernale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Thierry Vandal

p.j.